

Meylan le, 1^{er} juin 2022

La Provisure,
Aux étudiants

J'ai le plaisir de vous présenter la procédure d'inscription au lycée polyvalent du Grésivaudan de Meylan ainsi que le calendrier de rentrée. Je vous invite à lire avec attention les consignes et informations jointes au dossier.

Toute l'équipe du lycée est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches, n'hésitez pas à nous joindre pour de plus amples renseignements ou en cas de difficultés. Le dialogue, lors de cette rentrée ainsi que tout au long de l'année, nous permettra d'assurer les meilleures conditions de travail et de vie pour les étudiants qui sont sous notre responsabilité.

Dans l'attente d'échanger avec vous en direct lors des réunions de rentrée, je vous souhaite la bienvenue et un très bel été.

Morgane EZANNO

1. Quand et comment déposer son dossier d'inscription 2022/2023

J'attire votre attention sur le fait que **les dossiers incomplets ne seront pas acceptés**, et que tout élève qui n'aura pas remis son dossier à temps risquera de perdre sa place. Il est important de remplir lisiblement toutes les rubriques.

Tous les dossiers sont à envoyer par courrier ou à déposer au secrétariat des BTS,

Adresse Postale :

**Lycée du Grésivaudan
Secrétariat des BTS
1, avenue du Taillefer
38240 MEYLAN**

LES ENVOIS PAR MAIL NE SONT PAS ACCEPTÉS.

TEMPS PLEIN :

MCO – SN - AERO 1^{ère} année

Proposition d'admission sur Parcoursup acceptée définitivement avant le 11 juillet :

Dossier à envoyer ou déposer au secrétariat BTS avant le mercredi 13 juillet 12h.

Proposition d'admission sur Parcoursup acceptée définitivement à partir du 12 juillet :

Dossier à envoyer au lycée avant le 26 août.

Proposition d'admission sur Parcoursup acceptée définitivement à partir du 22 août :

Dossier à faire parvenir avant le 30 août.

Si votre dossier nous parvient durant la fermeture administrative du lycée, entre le 14 juillet et le 24 août 2022 inclus, celui-ci sera traité à compter du 25 août.

Bien que nous ne soyons pas joignables durant cette période, notez que l'acceptation définitive d'une proposition d'admission sur Parcoursup vous assure une place au sein de notre établissement.

TEMPS PLEIN : 2^{ème} année

MCO	Dossier à rendre au secrétariat des BTS <u>avant le lundi 4 juillet</u>
SN	

ALTERNANCE : 1^{ère} année

MCO	Les dossiers sont à envoyer lorsque le contrat est signé.
SN	
Mention Complémentaire	

ALTERNANCE : 2^{ème} année

MCO	Dossier à rendre au secrétariat des BTS avant le lundi 4 juillet
SN	

2. Le calendrier de la rentrée**TEMPS PLEIN : 1^{ère} année***Accueil des étudiants et début des cours*

MCO	Jeudi 1er septembre	10h
SN	Jeudi 1er septembre	10h
AERO	Jeudi 1er septembre	10h

TEMPS PLEIN : 2^{ème} année*Accueil des étudiants et début des cours*

MCO	Jeudi 1er septembre	14h
SN	Jeudi 1er septembre	14h
AERO	Jeudi 1er septembre	14h

ALTERNANCE : 1^{ère} année*Accueil des étudiants et début des cours*

MCO	Lundi 5 septembre	8h
SN	Lundi 12 septembre	8h
Mention Complémentaire	Lundi 19 septembre	9h

ALTERNANCE : 2^{ème} année*Accueil des étudiants et début des cours*

MCO	Jeudi 1er septembre	8h
SN	Lundi 12 septembre	8h

3. Livres, fournitures et reprographie

Les livres et fournitures scolaires seront demandées à la rentrée par les enseignants.

Une photocopieuse est disponible au CDI pour la reprographie de documents. Les élèves intéressés peuvent l'utiliser en se procurant auprès de l'intendance une carte de 50 photocopies au coût de 5 euros (chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée du Grésivaudan Meylan).

4. Les associations du lycée

a) La Maison des Lycéens (MDL)

La Maison des Lycéens du LGM est une association (loi de 1901) gérée par des élèves. Elle leur donne l'opportunité de s'investir dans la vie sociale et culturelle de l'établissement et contribue donc à leur épanouissement personnel.

- En 2022/2023, l'adhésion, libre et volontaire, reste à 15 euros (chèque à l'ordre de "Maison des lycéens du LGM").

- En début d'année, une assemblée générale fixe les activités mises en place et un forum est organisé au lycée pour faire connaître tous les clubs et en créer de nouveaux. Voici quelques exemples : théâtre, musique, chorale, théâtre d'impro, littérature et rôle play, jeux, dessin ...

- Ces activités se déroulent en dehors des heures de cours et débouchent sur diverses réalisations : concerts, spectacles, expositions, représentations...

b) L'association sportive (AS)

L'association sportive donne aux élèves la possibilité de pratiquer une activité sportive dans des objectifs de détente et/ou de compétition :

- Pratiquer un ou plusieurs sports (badminton, escalade, musculation...) occasionnellement ou régulièrement, en loisir, en compétition ou pour se perfectionner, du lundi au vendredi entre 12h et 13h30 et le mercredi après-midi.

- Se confronter à d'autres élèves lors des compétitions organisées par l'UNSS, le mercredi.

- Participer aux sorties de ski, le samedi à l'Alpe d'Huez.

En 2022/2023, l'adhésion, libre et volontaire, est fixée à 25 euros (chèque à l'ordre de "AS-LGM").

c) Les fédérations de parents d'élèves

Deux fédérations de parents d'élèves sont représentées au lycée : FCPE et PEEP.

5. Santé et vaccinations des élèves

Il est rappelé aux familles que les élèves doivent être à jour de leur vaccination contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite pour être admis dans un établissement à caractère scolaire. Cette information devra être renseignée sur la fiche d'urgence du dossier d'inscription.

6. La restauration au LGM

Le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes a choisi de déléguer la restauration à un prestataire privé. La société Scolarest, groupe COMPASS a été retenue depuis le 01/09/2018.

Le service de restauration comprend un self classique (fabrication sur place) et une cafétéria située dans le hall du lycée. Pour information, en 2021/2022, le prix d'un repas était de 4,31€. Pour toute question relative à la restauration : ed17001@compass-group.fr

Afin de profiter du service restauration, alimenter la carte Pass Région auprès du prestataire :

- Créditer la carte Pass Région, la première fois par chèque à l'ordre de Scolarest groupe COMPASS ou espèces.

- Ensuite adopter de préférence un rechargement par carte bancaire en accès sur l'ENT du lycée ou par chèque à déposer dans la boîte aux lettres près de la cafétéria (*nom de l'élève et numéro de la carte Pass Région au dos du chèque*).

7. Demande de bourse

Les demandes de bourse doivent être effectuées directement sur le site internet du CROUS.

8. Fonds social lycéens

Le Fonds social est destiné à venir en aide aux familles rencontrant des difficultés financières pour le paiement de restauration, des fournitures et des voyages scolaires. La demande est à faire auprès du secrétariat d'intendance.

9. Le Pass Région

Le Pass Région, carte nominative, offerte par la Région aux 15-25 ans, donne de nombreux avantages dont le financement des livres scolaires. Elle est à garder de la seconde à la terminale. Chaque année elle est revalidée par le lycée pour bénéficier des avantages. Tous les élèves doivent avoir leur **PASS REGION dès la rentrée scolaire**.

- le pass sert de badge pour entrer dans le lycée
- le pass est utilisé pour la restauration au self ou à la cafétéria (voir rubrique Restauration)

Pour commander sa carte : <https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/>. La demande doit ensuite être validée par le secrétariat élèves du LGM, après les inscriptions. Choisir "l'envoi à domicile". Après validation par le lycée vous recevrez votre Pass, crédité des avantages, chez vous.

Vous veillerez à conserver les codes d'accès à votre espace. En cas de perte ou détérioration, vous devrez passer par le site pour en commander une autre.

10. Le courrier électronique, l'espace numérique de travail, les télé services, le site du lycée

- Le courrier électronique et l'ENT sont à privilégier pour les échanges entre les familles et le lycée. **Vous veillerez donc à fournir une adresse électronique valide.**

- Les demandes de justification d'absences sont transmises par la vie scolaire sur votre portable par SMS.
- Pour les élèves, l'utilisation de l'Espace numérique de travail <http://gresivaudan.elycee.rhonealpes.fr/> donne accès à l'emploi du temps et au cahier de texte (code d'accès fourni aux étudiants en début d'année, à conserver précieusement).
 - étudiants : les codes EduConnect leur seront donnés en septembre (accès à l'ENT)

11. Le règlement intérieur et la charte informatique

Le règlement intérieur du lycée, est disponible sur l'ENT. Le document «17 consignes pour bien travailler et bien vivre au lycée», diffusé aussi à la rentrée, rappelle quelques points essentiels à respecter. Enfin, une charte informatique, destinée à tous, précise les bons usages, les obligations et les enjeux liés à l'utilisation des outils numériques.